

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Commune de LANDUNVEZ

Par arrêté préfectoral du 14 février 2022, une enquête publique d'une durée de 34 jours est prescrite du jeudi 17 mars 2022 (9h00) au mardi 19 avril 2022 inclus (17h00) sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL AVEL VOR en vue d'une régularisation de son élevage porcin implanté aux lieux-dits Kervizinic (siège social), Kerincuff et Kervéléoc sur la commune de LANDUNVEZ.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'autorisation environnementale est le préfet du Finistère.

Le commissaire enquêteur est M. Jacques SOUBIGOU, officier retraité de la gendarmerie. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- en version papier, à la mairie de LANDUNVEZ, commune siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- en version numérique, soit sur un poste informatique à la mairie de LANDUNVEZ aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit sur le site Internet des services de l'Etat dans le Finistère à l'adresse suivante : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>, soit sur le site <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions de la manière suivante :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à disposition en mairie de LANDUNVEZ, commune siège de l'enquête ;
- par observations écrites ou orales reçues par le commissaire enquêteur ;
- sur le registre dématérialisé accessible depuis le lien suivant : <http://avelvor.enquetepublique.net> ou à partir du lien disponible sur le site internet des services de l'état dans le Finistère : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>
- par courrier électronique transmis à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : avelvor@enquetepublique.net
- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de LANDUNVEZ - 1 Place de L'Eglise - 29840 LANDUNVEZ, à l'attention du commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique est composé des pièces prévues à l'article R. 123-8 du code de l'environnement et notamment de l'étude d'impact, de l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Bretagne et du mémoire en réponse du pétitionnaire à l'avis de la MRAe.

Des informations peuvent être demandées auprès de la SARL AVEL VOR domiciliée à Kervizinic 29840 LANDUNVEZ.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de l'avis au public sont : LANDUNVEZ, PLOUDALMEZEAU, LANILDUT, PORSPODER et PLOURIN.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de LANDUNVEZ :

- le jeudi 17 mars 2022 de 9h00 à 12h00
- le mardi 22 mars 2022 de 14h00 à 17h00
- le jeudi 31 mars 2022 de 14h00 à 17h00
- le vendredi 8 avril 2022 de 9h00 à 12h00
- le mardi 19 avril 2022 de 14h00 à 17h00.

Préalablement à tout déplacement, il appartient au public de contacter les services de la mairie de LANDUNVEZ au 02.98.89.91.02 afin de se faire préciser les mesures sanitaires à respecter.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de LANDUNVEZ, siège de l'enquête, ainsi que dans les autres mairies concernées par l'enquête et sur le site Internet des services de l'Etat dans le Finistère <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques> pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.